



## Ville de Lancy —

# Un vote historique municipalise les crèches et garderies, faisant doubler l'effectif de la Mairie de Lancy

**Depuis de nombreux mois, le projet de municipalisation des crèches et garderies est porté à Lancy par Salima Moyard, Conseillère administrative en charge des affaires sociales et du logement. Son objectif, annoncé depuis le début de cette législature, est de renforcer le dispositif communal en faveur de la petite enfance et proposer davantage de places de garde aux familles. Suite au vote favorable du Conseil municipal, la réforme est lancée et sera concrétisée en plusieurs grandes étapes.**

A ce jour, la Ville de Lancy dispose de 540 places de garde pour les enfants en âge préscolaire, avec 5 crèches, 5 garderies et 80 places en accueil familial de jour. Les accueillantes familiales sont employées par un groupement intercommunal et réparties entre Bernex, Confignon, Lancy et Onex. Malgré l'existence de ces structures, ce ne sont pas moins de 600 enfants qui sont encore en liste d'attente pour obtenir une place de garde. Pour y remédier, outre la construction actuellement en cours de deux nouvelles crèches d'ici 2023, d'une nouvelle garderie ainsi que de plusieurs autres projets de construction dans les années à venir, l'axe d'amélioration identifié par le Conseil administratif – qui s'est appuyé sur le rapport d'un consultant externe – réside dans le modèle de gouvernance de ces structures subventionnées, qui sont parmi les plus importantes sources de dépenses de la Ville de Lancy (18 millions de francs par année, environ 15% du budget communal).

### Premières étapes

Le vote de principe favorable du Conseil municipal en date du 25 mars 2021 a amorcé cette réforme communale de la petite enfance. Les élu.e.s se sont prononcé.e.s en faveur d'une municipalisation totale. Pour Salima Moyard, « *trouver une place d'accueil pour son enfant devrait être un droit ; c'est au service public de le concrétiser afin de soulager les familles et de permettre aux femmes de vivre leur vie professionnelle de manière épanouie* ». En parallèle, un poste de Responsable du pôle de la petite enfance a été créé dans le but de soutenir le service et d'harmoniser les pratiques. A l'automne, les conseillères et conseillers municipaux devront délibérer sur le financement nécessaire à cette municipalisation, compte tenu d'un coût estimé à Fr. 1,3 millions de francs. La mise en place d'une véritable politique publique en la matière ainsi qu'une harmonisation de la prise en charge des enfants sont les objectifs ultimes de ce vaste et nécessaire processus.

### L'impact sur l'administration

Cette municipalisation totale entraînera le passage des employé.e.s des crèches et garderies lanciennes sous le régime salarial et statutaire communal. Avec 274 personnes supplémentaires, les effectifs de l'administration communale augmenteront à 533 employés, contre 259 actuellement. Un autre défi structurel auquel l'Exécutif devra faire face d'ici septembre 2022.

### Contacts

Salima Moyard, Conseillère administrative en charge des affaires sociales et du logement  
s.moyard@lancy.ch | 079 302 53 56

Vincent Künzi, Chef du service des affaires sociales et du logement | v.kunzi@lancy.ch | 022 706 16 66

